

**CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 9 mai 2018**

**Conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : 13

**Date de convocation** : 4 mai 2018

**Secrétaire de séance** : Colette Aubry

**Absents** : D. Callier à Rachida Lahlouh, Denis Clerc

Le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil du 2 mai 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour** :

**1. Délibération contrat CDD**

Le conseil municipal donne son accord pour embaucher Mr GIRARD Sébastien à compter du 15 mai 2018, en CDD, pour 6 h/semaine pour une durée de 5 mois afin de seconder l'employé communal surtout en période de tonte.

**Rappels**

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et jardinage ne peuvent être effectués que de 8h.30 à 12h.00 et de 14h.00 à 19h.00 et sont interdits dimanche et jours fériés.

Il est interdit à toute personne pendant toute l'année d'allumer, de brûler et d'incinérer les végétaux sur pied et notamment les broussailles, herbes sèches et autres matières inflammables.

Suite à certaines incivilités il est rappelé que les poubelles marron sont destinées uniquement pour les déchets alimentaires. Les gros objets, ferrailles, bidons d'huiles.....sont à déposer à la déchetterie. Les administrés sont tenus de rentrer leur poubelle bleue après chaque passage.

Fin de séance